



**GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ANALYSE SUR LE ZAIRE - CONGO**

Case postale 425 • CH-1 200 Genève 4 • Tél. 022/ 785 31 87 • Tél. + Fax 022/ 320 43 09

Email bagalwa [4@uni2a.unige.ch](mailto:4@uni2a.unige.ch) •

C.C.P. 17-488 552-2

**Comment rétablir la paix à l'Est du Congo (ex Zaïre) ?**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE INFORMELLE D'ÉCHANGE ENTRE SYNERGIES-AFRICA, LE GROUPE DE RÉFLEXION ET D'ANALYSE SUR LE ZAÏRE-CONGO, LE COLLECTIF D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME, ET CAMPAGNE POUR LA PAIX / GROUPE MILIMA.**

***Réunions tenues à Genève (Suisse)  
le 20 et 21 novembre 1997.***

**GRAZ-CONGO. Série Dialogue**

## I. INTRODUCTION

En novembre 1997, Synergies Africa a reçu la visite de Monsieur RUBERANGABO Enoch, membre du Groupe MILIMA et activiste de la communauté tutsie des hauts plateaux d'Uvira-Fizi-Itombwe (province du Sud-Kivu) connue désormais grâce à la guerre de 1996 sous l'ethnonyme de "Banvamulenge". Enoch a souhaité échanger et discuter avec certains Congolais-Zaïrois de Suisse sur l'évolution politique dans l'actuelle République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) et particulièrement de la situation politico-militaire dans les provinces orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Synergies Africa a ainsi sollicité les organisations GRAZ-CONGO et le CADDHOM/Suisse pour deux réunions d'échanges qui ont eu lieu successivement le 20 et 21 novembre 1997.

Les représentants de Synergies Africa ont assuré la modération dédites réunions autour d'un triple questionnement:

- Primo, confronter les interprétations sur la guerre déclenchée à l'Est de L'EX-ZAIRE en 1996 et dont le cours a abouti au renversement du régime Mobutu et au processus de démocratisation qui était en cours depuis 1990. A propos de cette guerre deux thèses s'opposent : s'agit-il d'une agression ou d'une libération et dans ce cas quelle libération?
- Secundo, la question de la nationalité des certaines personnes de la communauté tutsie a été mise à l'ordre du jour par cette guerre. La plupart des congolais reprochent une déloyauté à certains membres de cette communauté, car jouant sur l'ubiquité. L'on serait tantôt congolais tantôt rwandais du FPR quand cela arrange. Il se pose donc la question des « solutions politiques et juridiques » pour juguler les problèmes qui naissent de ces situations.
- Tertio, la persistance des tensions, violences et des massacres comme avant la guerre repose la question des solutions de paix en mettre en oeuvre en dehors de seuls cadres politiques. Ainsi quel dialogue et comment l'établir dans la société civile et à la base au sein des populations locales? Quels problèmes soulèvent ce dialogue?

L'approche scientifique a été privilégiée pour aborder la complexité et la sensibilité des problèmes socio-politiques se rapportant à la problématique ci-dessus. L'espace étatique (avec un penchant vers la notion de l'Etat de droit) a été considéré comme cadre spatiopolitique de réflexion et de référence sur la problématique en cause, tout en intégrant les connexions relationnels, apports et captations des ressources stratégiques des acteurs tant nationaux qu'étrangers.

Ont participé à ces réunions :

- Monsieur Alexandre NIYONZIMA, Consultant à Synergies Africa, Genève, -  
Monsieur Bagalwa MAPATANO, coordonnateur du GRAZ-CONGO, Genève,
- Monsieur Bulambo KATAMBU Ambroise ; Représentant du CADDHOM en Suisse, Lausanne,

- Monsieur Enoch RUBERANGABO , membre de Campagne pour la Paix et du Groupe MILIMA (ONGs de la communauté tutsie des Hauts plateaux d'Itombwé au Sud-Kivu, Est de la R.D.C),
- Monsieur Hasan BA, Secrétaire général de Synergies Africa, Genève,
- Monsieur Ibrahim KATCHELEWA, Chargé des programmes au GRAZ-CONGO, Genève.

## **II. SYNTHÈSE DES DÉBATS**

Un climat de franchise et de respect mutuel a entouré les débats au cours de deux réunions dont les temps forts sont restitués aux chapitres III et IV. Deux positions divergentes se sont affrontées cependant. Un rapprochement a fini par être dégagé autour de la proposition d'un éventuel recensement comme moyen d'identification des nationaux mais aussi de gestion des flux migrants étrangers et des clandestins.

Monsieur Enoch Ruberanganbo se faisant le porte parole des Tutsi « Banyamulenge » a soutenu d'abord la position selon laquelle sa communauté ou les membres de celle-ci n'étaient pas prêts à se soumettre au moindre recensement ou identification nationale. Clarifiant cette position le consultant Alexandre a souligné que pour les Tutsi les armées rwandaises et ougandaises présentes au Zaïre-Congo sont considérées comme leur garantie de sécurité et des moyens de pression pour arracher des garanties constitutionnelles et législatives particulières certifiant de leur nationalité congolaise.

Bagalwa Mapatano et Ibrahim Katchelewa se sont interrogés sur les contours; les enjeux et les non dits autour de cette question de nationalité qui tantôt existe tantôt n'existe plus pour les « Banyamulenge », terme flou et désormais fourre-tout. Ils ont souligné que la nationalité étant un problème administratif, les problèmes y afférents ne peuvent se régler que lors des recensements ou alors des procès en opposition contre une décision administrative ou législative, et non pas par une guerre dite de revendication de nationalité. Ils ont aussi souligné la complication de cette question de nationalité avec la présence des centaines des milliers des soldats rwando-ougandais présentés par différents analystes comme formant l'ossature de ce qui est appelée nouvelle armée congolaise. Ils ont estimé que toute mesure fantaisiste (comme ces garanties constitutionnelles évoquées par les uns dans des cercles privés) qui sera prise en matière de nationalité engagera le Congo aussi vis-à-vis des communautés étrangères issues de 9 autres pays avec lesquels ce pays a des frontières. Enfin ils se sont interrogés si la démocratisation, le respect des droits de l'homme, et la mise en place d'un Etat de droit étaient compatibles avec le régime d'occupation actuel au Zaïre-Congo.

Le retrait inconditionnel des armées rwando-ougandaises du Zaïre-Congo est apparu comme un préalable incontournable pour ramener la paix au Zaïre-Congo, et particulièrement à l'Est du pays où une insurrection populaire s'est déclenchée contre cette présence militaire.

Il importe donc au gouvernement du président Kabila de résoudre à temps et clarifier cette question.

### **III. EXTRAITS DES ECRANGES LORS DE LA RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 1997.**

#### **Enoch (du Campagne pour la Paix, et du Groupe MILIMA).**

Partons de la réunion de la "société civile" organisé en juillet 1997 à Kinshasa par Synergies Africa avec d'autres ONG internationales, réunion au cours de laquelle des congolais de l'intérieur et ceux de l'extérieur ont discuté. Mais des problèmes du Kivu comme la question de la nationalité ont été discuté sans que des solutions soient proposé. Il s'avère donc utile pour les populations du Kivu d'identifier leurs difficultés et discordes et d'imaginer des solutions adéquates. Après cette rencontre de Kinshasa des rencontres informelles se sont poursuivies à Bukavu et à Goma. Mais il n'y a pas encore eu de rencontre formelle pour réunir les gens de la "société civile" pour trouver un compromis sur les problèmes qui restent entiers dans la région.

La question de la nationalité est un problème ethnique et non pas un problème juridique car à l'Est de la R.D.C (ex-Zaïre) il existe aussi des Bahutu dont personne n'a jamais contesté la nationalité congolaise ou zaïroise. Je condamne le régime de Mobutu qui n'a jamais tranché cette question de nationalité, qui à mon avis serait venue non pas des populations autochtones mais des politiciens. Les identifications nationales qui avaient été faites par le régime Mobutu étaient dirigées contre les Tutsi car si l'on voulait régler des comptes à quelqu'un on l'injurait d'être "Munyarwanda" (c-à-d locuteur du Kinvarwanda, langue autochtone parlée au Rwanda). Il y aurait confusion entre l'origine ethnoculturelle et la nationalité juridique. Pour moi les congolais du Kivu dans la diaspora devaient rentrer au Kivu pour discuter, et trouver des solutions à cette question de nationalité. Bagalwa Mapatano qui connaît très bien l'histoire et les problèmes de la région peut être utile dans des rencontres de ce genre. A mon avis chaque ethnie a son association de défense des droits de l'homme, d'où des rapports divergeants. Il nous faut un rapprochement entre associations pour faire des rapports concordants.

#### **Ibrahim KATCHELEWA (du Groupe de Reflexion et d'Analyse sur le Zaïre-Congo)**

Je suis satisfait que des telles rencontres aient lieu à condition qu'elles permettent d'avancer vers les voies de solutions pour sortir le Congo de l'impasse. En avril passé j'ai rencontré ci-présent Mr Enoch lors de la session de la commission des droits de l'homme à l'ONU/Genève. Enoch était plutôt venu dans le cadre de la délégation rwandaise. Comment comprendre son langage pacifiste actuel alors qu'il avait un langage guerrier en avril? Quels sont les problèmes soulevés aujourd'hui dans les provinces du Kivu à l'Est de la R.D.C? quelles sont ces sérieuses difficultés dont on parle? Mal vivre, incompréhension entre les ethnies et lesquelles et pourquoi? depuis quand? quels acteurs sont impliqués et pour quels intérêts particuliers ou globaux?. Autant des questions auxquelles l'on devrait trouver des réponses dans la recherche des solutions durables.

La question de la citoyenneté transfrontalière a été propulsée en Afrique du Sud lors d'un séminaire organisé cette année par Synergies Africa. En fait ce qui est proposé et l'enjeu de ce séminaire pour les organisateurs était de poser la nationalité comme devant être transfrontalière à l'Est du Zaïre pour paraît-il résoudre les problèmes de cohabitation ethnique Hutu/Tutsi au Rwanda et au Burundi. En fait privilégier ces deux ethnies des pays voisins au détriment des populations zaïroises de l'Est qui apparemment devait perdre leurs droits historiques (fonciers p.e) et nationaux. Cette thèse n'est pas nouvelle car elle a été défendue déjà par des diplomates américains ou mêmes dans les organisations internationales et par des prétendus spécialistes de l'Afrique. On établit pratiquement donc une hiérarchisation de fait sur les peuples qui apparemment ont plus des droits que d'autres dans cette sous-région, dès lors comment y parler de paix alors que dès le départ on y entretient des germes des conflits en y propageant des idées inadmissibles ?.

Il ne faut pas perdre de vue que la nationalité est une prérogative de souveraineté de chaque Etat, et qu'il est inconcevable de parler de nationalité transfrontalière qui serait un non sens et poserait des problèmes politiques énormes dans une sous-région qui n'en a plus besoin. D'autre part si les lois de la deuxième république mobutienne étaient vraiment appliquées au Kivu toutes les ethnies vivraient dans l'harmonie. Aucune loi sur la nationalité ne fut appliquée , provoquant de lors une confusion énorme et volontairement entretenue. La démission de l'Etat Zaïrois a créée une imbroglio partout dans le pays et au Kivu la question de la nationalité n'est qu'un des aspects de la mauvaise gouvernance du pays sous le régime passé. C'est dire qu'au Kivu comme dans d'autres provinces il n'y a pas de problème particulier entre congolais et non congolais. Il appartient à l'Etat de jouer son rôle de régulation à la fois interne et par rapport à l'externe, et commencer d'appliquer ses propres lois prises dans le respect de droits humains.

Parce que l'on parle du Kivu qu'allons nous discuter? A ce moment il y a déjà des associations et des personnes de la diaspora qui sont invitées pour des cérémonies d'installation d'un Institut soit disant de la paix au Kivu. Ses auteurs sont les mêmes promoteurs de la guerre dite des "banyamulenge" et qui longtemps se sont cachés dans les ONG de développement. Mais que cache cet institut si ce n'est drainer des financements extérieurs vers des gens qui sont les auteurs de la déstabilisation de la région?

Mais aussi la paix ne s'apprend pas dans un institut. Nous connaissons la 2ème guerre mondiale, ou même les guerres de l'ex-Yougoslavie. Là-bas on n'a pas créé des instituts mais on a cherché à juger les auteurs de la guerre, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et du génocide. C'est cela qu'il faut pour le Congo aussi. Un tel institut n'a-t-il pas pour objectif de faire oublier les centaines des milliers des morts gratuits des congolais et des réfugiés rwandais qu'ont provoqué des extrémistes à la recherche du seul pouvoir et de l'occupation du Congo ?.

A propos de cette question de nationalité une vigilance s'impose. A l'heure actuelle le Congo est occupé par les rwandais et les ougandais. Une loi sur la nationalité prise par un régime d'occupation n'a aucune valeur et d'ailleurs ne viserait qu'à naturaliser les occupants. Un exemple historique est celui du régime de Vichy en France. Toutes les décisions importantes prises par ce régime de collaboration; qui était aussi un régime de spoliation avec l'occupant nazie, furent annulées à la libération.

Qu'en sera-t-il des lois Kabila une fois sa chute intervenue ? Quant aux ethnies, les Tutsi effectivement congolais ne peuvent se prévaloir avoir le droit de vie et de mort sur les autres et sur l'Etat Congolais qui est une propriété collective.

### Bagalwa MAPATANO (GRAZ-CONGO)

Nous nous acharnons à discuter sur la question de la nationalité. Quand est ce que nous discuterons du développement si l'on reste cantonné à faire la guerre des nationalités?. Je connais Enoch parce qu'il a étudié avec moi à l'Institut Namurhera de Kaziba qui est ma chefferie d'origine. Il n'y a jamais eu de problème, tout comme plusieurs autres personnes de sa communauté qui habitent p.e les montagnes de Kahya, Rurambo ou encore Rugezi aux confins de la collectivité-chefferie de Kaziba où ils s'adonnent au pastoralisme. Enoch est "frère ethnique" à Ruhimbika Muller avec qui j'ai travaillé dans le cadre des ONG du SudKivu pour la prévention des conflits et de l'accompagnement du processus démocratique dans la province. En 1993, l'Association des Politologues du Sud-Kivu pour l'Action et l'Education à la Démocratie (APOSKI-ADE) avait même convié Ruhimbika comme conférencier lors de notre séminaire-atelier sur les problèmes des populations autochtones au Kivu, c'était dans le cadre de l'année internationale des populations autochtones. C'est dire que les forces sociales locales ont toujours eu à débattre sur les enjeux locaux et trouver des solutions locales pour maintenir l'harmonie sociale. Que certains acteurs aient choisis de servir de boucs émissaires et d'alibi au service des certains pays voisins envahissant le Congo en septembre 1996 c'est une chose qu'on ne peut pas assimiler à une stratégie de libération congolaise.

La question de la nationalité est un problème à la fois complexe et simple car c'est après tout un problème de contrôle administratif. Dans tous les pays du monde c'est aux ministères de l'intérieur d'appliquer les lois sur la nationalité, les séjours des étrangers et ou de la gestion des flux migratoires. Le Congo devra faire la même chose. La question étant de cet ordre, elle est donc permanente. Car par exemple on aura toujours des immigrants clandestins venant des pays voisins, comme il y a p.e des milliers des congolais qui migrent clandestinement vers l'Angola à la recherche du diamant.

C'est à l'administration de traquer les clandestins, d'identifier les nationaux et les étrangers légaux et illégaux lors des recensements, mais aussi d'informer les étrangers sur leurs devoirs et leurs droits dont p.e celui de pouvoir demander la nationalité du pays d'accueil selon les procédures légales et administratives en vigueur. Une telle démarche importe pour le Congo qui a une longue tradition d'accueil des réfugiés africains (angolais, ougandais, soudanais, somaliens; burundais, rwandais...) ou encore des migrants économiques divers (comme les sénégalais et autres ouest-africains, libanais...). Comment comprendre qu'en dépit de cette convergence des flux des réfugiés politiques le Congo n'a pas eu jusque là une législation en matière d'asile ?.

Enoch estime que tous les Tutsi du Congo ont des problèmes de nationalité ce qui est faux.. Aujourd'hui une amalgame est faite assimilant tous les Tutsi se trouvant au Congo à des congolais ou à des rwandais. Ces deux attitudes sont fausses. Il importe de dissocier l'allégeance aux identités primaires ou affectives comme l'ethnie avec l'allégeance étatique dont la nationalité est l'expression.

Le déclenchement de la guerre à l'Est du Congo en 1996 fut d'abord présenté comme une revendication collective de la nationalité zaïroise, pour ensuite se muer sur terrain en une entreprise des massacres des réfugiés rwandais Hutus et des congolais non tutsis au Kivu particulièrement, et finir comme un mouvement d'opposition armée contre le régime Mobutu une fois le mouvement soutenu ouvertement par la politique et l'économie américaines. Aujourd'hui la guerre finie, la question de nationalité n'est plus évoquée. A-t-elle cessé d'exister ou en réalité elle n'existait pas ? Kabila l'a-t-il solutionné par un coup de baguette magique ?

Le nouveau régime congolais se devra d'éviter les erreurs de son prédécesseur qui avait instrumentalisé à dessein la question de nationalité, notamment dans la province du Kivu, où le pouvoir Mobutu s'appuya sur des réfugiés tutsi rwandais des années 60 pour s'imposer. Bisengimana, l'un d'eux, fut même pris comme directeur de cabinet présidentiel et est l'instigateur de la loi de 1972 accordant collectivement la nationalité congolaise aux populations d'origine rwandaises (Hutus et Tutsi) arrivées comme main-d'oeuvre coloniale entre 1930 et 1950. Mais aucun recensement n'avait dénombré ceux-ci et en plus ces personnes n'avaient jamais demandé leur naturalisation car d'ailleurs les mouvements de retour au Rwanda sont restés nombreux même déjà à l'époque coloniale. Cette loi fut abrogée en 1981 mais au moins elle avait couvert des clients du régime. La loi de 1981 édictait ainsi pour la première fois les modalités générales d'acquisition de la nationalité zaïroise, notamment pour les étrangers par une demande individuelle et par une procédure administrative plus souple que la très longue procédure judiciaire. D'où une procédure facilitée et un objectif manifeste d'intégration des étrangers. Mais son application a été sabotée par les insuffisances et le manque de volonté politique de la part du régime Mobutu comme je l'avais constaté lors de mes recherches de licence en 1988. Ainsi par exemple en dépit de la priorité déclarée accordée aux régions orientales du Zaïre (Sheba, Kivu, HautZaïre), l'identification nationale débuta 4 ans plus tard par la capitale Kijshasa où d'ailleurs elle s'arrêta, n'ayant même pas identifié le 1/10<sup>ème</sup> des 5 millions des kinois.

Aujourd'hui l'échiquier socio-politique congolais-zaïrois a été chamboulé avec un problème de taille qui est le retour à la dictature totale doublée d'une colonisation étrangère randoougandaise. La question de la nationalité se complexifie désormais avec ces armées étrangères et leur prise du pouvoir au Congo; même si Kabila s'évertue de les présenter comme des congolais. Mas aussi il se précipite à reconnaître leur étrangeté quand il découvre tel complot supposé qu'ils trament. Il n'y a pas longtemps il disait que Masasu Nindaga était congolais du Kivu, à son emprisonnement le président Kabila rappelait que celui était un sous-officier de l'armée rwandaise. Et tant d'autres aux affaires étrangères ou ailleurs qu'en dira-t-il demain ?

### Hasan BA (Synergies\_Africa

Les trois interventions dégagent des divergences fondamentales: D'abord l'interprétation historique des événements comme la guerre déclenchée en 1996 qui est perçue pour les uns comme une guerre de libération, pour les autres comme une guerre d'agression. Ensuite la question de la citoyenneté où il y a confusion entre l'origine historique, l'établissement physique et les droits et devoirs envers l'Etat, le parasitage du Congo par les Rwandais et d'une certaine manière la transplantation

de leurs problèmes au Congo. Enfin la question de la nationalité que certains revendiquent et qui implique une identification et donc un recensement qui incombe à l'Etat congolais appelé à jouer son rôle en favorisant dans la mesure du possible l'intégration et non pas l'exclusion.

### Bulambo KATAMBU Ambroise (CADDHOM)

En ma qualité de défenseur des droits de l'homme je suis mal placé de parler du problème de nationalité et de citoyenneté de manière polémique et confusionniste. La nationalité est un droit garanti à chaque personne par la déclaration universelle des droits de l'homme dans le strict respect des législations propres à chaque Etat. Pour ce qui eux des Tutsi

En ma qualité de défenseur des droits de l'homme je suis mal placé de parler du problème de nationalité et de citoyenneté de manière polémique et confusionniste. La nationalité est un droit garanti à chaque personne par la déclaration universelle des droits de l'homme dans le strict respect des législations propres à chaque Etat. Pour ce qui eux des Tutsi "Banyamulenge", il importe de rappeler qu'en janvier 1996 moi-même et d'autres activistes des droits de l'homme furent arrêtés et failli être liquidés parce que nous défendions des "banyamulenge" inculpés de complot contre l'Etat Zaïrois.

Il faut rappeler que les résolutions de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) avaient donné en 1992 des bases juridiques et consensuelles pour juguler dans la transparence la fameuse question de nationalité au Kivu.

En 1995 lorsqu'elle resurgit au Haut Conseil de la République Parlement de Transition (HCR/PT), au Kivu des organisations de défense des droits de l'homme comme la nôtre et différentes ONG de la société civile, et même Amnesty International, avons proposé une sorte de tribunal exceptionnel pour monter sur les Hauts plateaux d'Uvira-Fizi-Itombwé et permettre à chaque "Munyamulenge" non congolais de demander sa nationalité, ou d'y renoncer en âme et conscience au regard des critères légaux.

Le 6 août 1996, quand le Commissaire de Zone d'Uvira SHWEKA MUTABAZI interdit le Groupe MILIMA (qui était membre de la Ligue Des droits de l'Homme des Pays des Grands Lacs, LDGL), alors Ruhimbika Muller choisira ouvertement la lutte armée, se faisant exclure du coup de la LDGL. Avec la guerre déclenchée par les "banyamulenge" il y a eu beaucoup des massacres des civils au Kivu, ce qui a causé des blessures dans les populations qui ne comprenaient pas pourquoi et comment des gens qu'ils avaient accueillis comme réfugiés et avec lesquels ils vivaient en symbiose devenaient brusquement leurs meurtriers et leurs spoliateurs. Une enquête effectuée dernièrement par notre association au Kivu constatait une fracture intercommunautaire sans précédent et une méfiance totale des populations non tutsies vis-à-vis du régime congolais actuel. Paradoxalement, il paraît que même les Banyamulenge eux-mêmes s'estimeraient déçus par Kabila, à Enoch de nous informer la dessus. Au Kivu la guerre a comme conséquence la prolifération des veuves qui se retrouvent avec des familles nombreuses à supporter. Pour survivre ces femmes doivent souvent se prostituer car elles ont tout perdu (maris, frères,

biens capitaux). Elles disent que tous leurs malheurs viennent des "banyamulenge". Voilà des plaies à panser.

Du côté des Tutsi "banyamulenge" aussi il va des femmes qui ont perdu leurs maris et proches qui étaient déjà partis faire la guerre aux côtés du FPR au Rwanda. Mais il a été impossible d'enquêter dans les villes auprès des Banyamulenge qui ont confisqué des villas aux propriétaires non tutsi.

Le régime totalitaire de Kabila lui s'illustre par les tortures corporelles et les massacres, les violations de la dignité humaine qu'on voit avec le système de flagellations publiques des personnes dénudées. Cela est ironiquement appelé par les soldats rwando-ougandais comme étant la « distribution de la morale ». Les spoliations des biens des paisibles civils sont un lot quotidien. Ceci frustre les populations du Kivu qui estiment que tous leurs malheurs viennent des Banyamulenge. Notre organisation a entrepris des campagnes de sensibilisation à la paix et partout les paysans nous disent qu'ils n'oublieront que quand les Banyamulenge reconnaîtront leurs torts et demanderont officiellement pardon à ceux qui les considéraient comme des frères. Voilà ce qu'a produit une question de nationalité dramatisée et grossie à dessein, médiatisée et utilisée comme alibi justificateur d'une prétendue guerre des Banyamulenge, mais dont les ficelles étaient tirées ailleurs. Quels sont les bénéfices concrets qu'ils ont tirés de ce conflit?

#### **I.V. EXTRAITS DES ÉCHANGES LORS DE LA RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 1997.**

La rencontre s'est ouverte sur une synthèse introductive faite par HASAN BA sur des points saillants discutés lors de la réunion précédente, et de la proposition des axes de la discussion du jour. HASAN BA a souligné la nécessité d'approfondir l'interprétation des événements dans la perspective de construire l'avenir à partir d'un accord à dégager sur le passé, les questions de la nationalité,, de la citoyenneté, et du recensement. En termes des perspectives d'avenir proposer des pistes d'action et de réflexion pour ramener la paix dans la région. HASAN BA a rappelé qu'aborder ces questions exigeait le choc des arguments scientifiques.

A propos de l'interprétation des événements, HASAN BA a souligné que les Tutsi "Banyamulenge" se disent avoir été victimes des pogroms et qu'ils ont cherché à attirer l'attention de la communauté internationale qui n'a rien fait. Ils disent qu'ils étaient menacés d'extermination qu'ils ont pris les armes pour changer le système politique zaïrois en vue d'améliorer leur situation.

D'autres communautés du Kivu ne partagent pas cette vision des choses car pour elles, les Tutsi furent tout de même des clients du régime Mobutu. Hasan a conclu que qu'elle que soit l'interprétation il est utile de stopper le cycle de la violence, qui a déjà occasionné l'occupation du Zaïre par les pays étrangers comme le Rwanda. Les temps forts du débat qui a suivi sont synthétisés ci-dessous.

## Enoch

Le temps à ma disposition ne permet pas de tout évoquer. Cette rencontre est informelle car mon passage à Genève ne la prévoyait pas. C'est Synergies Africa qui m'a demandé de participer à une telle réunion et j'ai accepté. Il y a un problème de conception car chaque camp a ses positions. Nous sommes des zairois/congolais comme tous les autres. Nous sommes au Congo avant que les frontières de l'Afrique ne soient tracées. On est là je ne sais depuis quand, il y a une histoire écrite à ce sujet. Vers les années 80. il naît un conflit politique très chaud au Nord-Kivu où les originaires du Rwanda sont confondus avec les réfugiés tutsi de 1959. Ils ont prospéré, et ça créé des conflits dans cette partie.

Au Sud-Kivu il n'y avait pas de conflit. A Bijombo, Gisaro(décédé en 1990) voulait créer un groupement pour les Tutsi en rongeant sur le territoire traditionnel des Babembe. C'est à partir de ce dossier qu'il a eu des conflits avec Anzuluni BEMBE. S'est ajouté les crises du Rwanda et du Burundi après 1990. Le problème qu'on a dans cette région c'est qu'on se regarde dans le seul miroir Hutu/Tutsi. Quand il y avait crise au Burundi les "Banyamulenge" ne sortaient plus. Parce que nous étions tracassés, il y a eu des enfants tutsi qui sont partis au Rwanda pour appuyer le FPR au front. Cela nous a attirés des animosités.

L'exode des réfugiés rwandais Hutus en 1990 au Nord-Kivu a été perçue comme l'arrivée des frères, par contre les Tutsi ont été perçus comme des ennemis au regard de leur solidarité agissante qui a aidé le FPR à gagner sa guerre. Cette transposition des problèmes Hutus/Tutsi du Rwanda au Nord-Kivu a donné lieu à une épuration ethnique. Le même programme était envisagé au Sud-Kivu. La loi sur la nationalité est revenue dans les débats du HCR/PT, celui-ci a nié la nationalité zaïroise a tout originaire du Rwanda. En 1995 la crise a éclaté avec les expulsions, des lettres qui venaient de Kinshasa, du Gouverneur Kyembwa, d'Uvira par le Commissaire Shweka. Les Tutsi "banyamulenge" étaient désespérés qu'il fallait s'allier quelque part pour leur salut. Les Tutsi du Rwanda sont des Tutsi comme nous, ils devaient nous prêter main forte comme nous l'avions déjà fait à leur égard. Dugu a été expulsé vers le Rwanda, revenu il a été renvoyé. Quant à dire que les "Banyamulenge" ont été utilisés c'est facile à soutenir. Ils avaient plutôt leurs intérêts et le Rwanda avait les siens comme démanteler les camps des réfugiés rwandais Hutus au Kivu d'où partaient des incursions. Nos enfants étaient partis au Rwanda où ils étaient devenus des militaires, nous avons demandé le secours du Rwanda qui les utilisait déjà. C'est dans ce contexte que la guerre a eu lieu.

## Bulambo Katambu

Je suis content qu'Enoch ait parlé franchement et je le remercie. Ce qui intéresse dans son discours c'est l'entrée du Rwanda dans un conflit censé être zaïro-zaïrois. Quelle était sa motivation? est ce qu'il s'agit de l'objectif clairement déclaré par le président Pasteur Bizimungu à Cyangugu en début octobre 1996 où il exprimait la volonté d'expansion rwandaise sur la province congolaise du Kivu au besoin en modifiant les frontières héritées de la colonisation ? . Quel est le contrat que les "banyamulenge" avaient signé avec le FPR au pouvoir à Kigali? quelle est leur position face au fameux projet Berlin II caressé par le régime du FPR c-à-d la révision des frontières de l'Afrique garanties pourtant par la Charte de l'OUA? Cette

question leur concerne s'ils sont zaïrois d'origine c-à-d acquis au patriotisme et la défense de l'intégrité territoriale de leur patrie. Quelle est la responsabilité de Mine Linda Chooker ancien ministre britannique de la coopération, des présidents Museveni, Mugabe, Nyerere, et Mandela?

Est ce que c'est à cause des actions politiques des gouverneurs de Mobutu, illégitimes et impopulaires comme lui-même, que les "banyamulenge" ont jugés bon d'exterminer les congolais?. Shweka n'a-t-il pas été chassé déjà à Uvira en 1992, à Walungu et même à Kamituga par ses administrés d'alors?. Anzuluni était très impopulaire même chez lui à Baraka qu'il ne représentait nullement les Babembe mais le mobutisme décadent.

### Bagalwa Mapatano

Dans quel cadre Enoch voyage ici? est-ce en fonction d'un dédoublement stratégique du Groupe MILIMA qui est désormais un groupe militaire ou pour une autre raison?. Avant 1996, Enoch était burundais bien qu'il prétendait aussi à la nationalité zaïroise, avec la prise du pouvoir du FPR au Rwandais il est devenu rwandais en travaillant même dans l'administration rwandaise, et il n'est revenu à l'Est du Zaïre qu'en janvier 1997 une fois cette partie du pays conquise par les armées tutsies rwando-ougandaises et burundaises. Une telle situation montre que c'est l'ethnonationalisme transfrontalier qui prime au détriment des allégeances aux Etats. Mais ne pose-t-il pas des problèmes dans tous ces Etats? La domination politico-militaire et la dictature au nom de cet ethnonationalisme autorise-t-elle à ceux qui s'y identifient de cumuler des nationalités des différents pays de la région illégalement, ce qui est d'ailleurs en contradiction avec les différentes législations nationales? Qu'Est ce que cela implique ?

Au delà de la propagande des lobbystes dits pro-tutsi , la vérité est tout autre car les populations de nos pays connaissent mieux que quiconque leur propre histoire, qu'elles n'ont pas besoin qu'on la leur fabrique. Il est certain qu'elles ne se soumettront pas à l'histoire fabriquée de toutes pièces par les "spécialistes" étrangers pour des intérêts tordus. Cette histoire fabriquée pour la circonstance fausse donc les possibilités des résolutions des conflits dans la sous-région des grands lacs car l'analyse de leurs causes est préalablement faussé à dessein. Les acteurs locaux n'adhéreront non plus à des propositions qui leur apparaîtront ainsi comme loin de leurs problèmes réellement vécu. Cela explique d'ailleurs l'échec des initiatives de paix provenant de la communauté internationale même la mieux intentionnée.

A ce sujet nos frères tutsi qu'ils soient réfugiés rwandais de 1959 ou congolais ont été manipulés par des intérêts qui ne sont pas les leurs. La guerre de l'Est du Zaïre a en réalité débuté en 1993 avec la découverte des réseaux d'achat et de stockage massif d'armes par les immigrés rwandais tutsi dans les Zones de Masisi et Walikale. Ces armes servaient à approvisionner le FPR par l'Ouganda et lui envoyer des hommes, les jeunes tutsi rwandais ou congolais résidant au Nord-Kivu. Ce trafic a impliqué des hommes politiques tutsi protégés par Mobutu que la justice à l'époque fut même dessaisie des infractions qui mettaient en cause la sécurité de l'État. En juillet 1993 des camions bourrés d'armes furent par exemple saisis dans le parc de Virunga en provenance de l'Ouganda. Les propriétaires étaient des hommes

d'affaires tutsi bien connus à Goma dont l'un gérait des hôtels de Mobutu dans la ville. Ils rentreront de Kinshasa après quelques semaines, cette fois escortés par des éléments de la Division spéciale présidentielle (DSP) pour les protéger contre on ne sait qui la découverte de ces réseaux par les membres des communautés Hunde et Nyanga avec lesquels des conflits fonciers et traditionnels opposaient les immigrés et réfugiés tutsi a déclenché la guerre du Nord-Kivu où la supériorité technologique des tutsi soutenu par le régime Mobutu était écrasante. On se souviendra que les opérations (comme Mata qui en lingala signifie la gifle) dite de pacification de la DSP dans le Masisi et Walikale se transformèrent en véritables massacres des populations autochtones et leur spoliation en bétail. Les commandants des opérations devinrent vite des exportateurs de viande sur Kinshasa. Il est probable que le fait que tous ces officiers étaient bardés des femmes tutsies aient joué aussi en faveur de leur basculement total dans le camp de la partie tutsie. C'est dans ce contexte que des groupes indigènes d'autodéfense Mayi-Mayi naissent à cette époque pour s'opposer à toute spoliation de leurs terres par les immigrés mais aussi contre le régime Mobutu qui pour la énième fois privilégiait sa clientèle étrangère ou supposée comme telle. Avec des armes préhistoriques (gourdins, lances, arcs, machettes) les Mayi-Mayi affrontaient leurs ennemis équipés d'armes de guerre légers et qui de plus en plus étaient appuyés par des renforts du FPR qui guerroyait non loin de l'autre côté de la frontière dans les montagnes rwandaises de Ruhengeri.

Le rôle joué par le régime Mobutu dans l'émergence des conflits actuels au Kivu est central. Pour asseoir son régime dans cette région pro-lumumbiste dans les années 60, Mobutu préféra représenter politiquement le Kivu par les réfugiés rwandais tutsi de 59 comme c'est l'exemple de Bisengimana Rwema qui fut même directeur du cabinet présidentiel durant 12 ans. Pour la petite histoire Bisengimana était réfugié rwandais à Léopoldville (actuelle Kinshasa) où il fut président de l'association des étudiants rwandais de l'université Lovanium. Bisengimana est le géniteur de la loi accordant collectivement la nationalité aux rwandais immigrés au Kivu sous les MIB<sup>1</sup>. Cette loi concernait une communauté particulière non recensée et alors qu'il n'existait pas encore une loi organique sur la nationalité congolaise. Ce qui d'emblée rendait cette loi de 1972 inapplicable juridiquement et matériellement.

Plusieurs analyses estiment même que Rwakabuba Shinga s'était donné comme objectif de trouver un "territoire traditionnel" aux immigrés et les "autochtoniser" par tous les moyens. On se rappellera de ses tentatives d'acquérir en 1980 plus de 230.000 hectares dans la Zone de Walikale par simple arrêt du commissaire d'Etat (ministre) à l'Environnement alors que la loi foncière en vigueur prévoyait qu'au delà de 2000 hectares des terres rurales même le président de la République était incompetent au profit d'une attribution par une loi organique. Si ce projet réussissait Rwakabuba aurait expulsé dans 10 villages plus de 42.522 indigènes Banyanga sur les 104.694 que comptait la Zone de Walikale. Le commissaire du peuple (député) feu professeur Bamwisho Mihia dans sa défense des paysans rappela les questions de fond et de forme que posait cette attribution, et même les non dits sur un prétendu projet de coupe de bois où les indigènes étaient d'avance exclus comme potentiels futurs ouvriers<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> MIB : Mission d'Immigration des Banyarwanda.

<sup>2</sup> Lire aussi Lumuna Sando, C.K., (1986), Idéologies zairoises et tribalisme. La révolution paradoxale, Cabay, Louvain-la-Neuve.

Le Ministre de l'Environnement abrogea plus tard sa décision sans qu'aucun recours soit formulé par Rwakabuba. Les leaders ethniques tutsi au Nord-Kivu déclarèrent Bamwisho comme leur ennemi numéro un. Il fut empoisonné en 1987 à Bukavu au Restaurant Eden appartenant par hasard à une dame tutsie, suite à des complicités d'un ami Kasaï qui était alors directeur régional d'une banque.

La question de la nationalité qui est brandie au Kivu par les immigrés rwandais cache le projet de conquête des terres sur le dos des populations locales ou "autochtones". Cette conquête des terres se faisait avant septembre 1996 sous forme de contestation des autorités coutumières locales qui pourtant les avaient accueillis quand ils fuyaient les persécutions au Rwanda au cours de ce siècle. Que c'est soit les réfugiés issus de la chute de Rwabugiri (1896) comme le soulignait très tôt l'abbé Kajiga qui est lui même tutsi , que c'est soit les réfugiés de 1959-1975 suite au démantèlement de la monarchie tutsie au Rwanda et de la révolution sociale hutue, que c'est soit encore les 100.000 réfugiés tutsi fuyant le génocide en avril 1994 et dont 60.000 furent installés à Nyangezi au Sud-Kivu. Disons en passant qu'une partie des tutsi des hauts-plateaux du Sud-Kivu sont issus de la chute de Rwabugiri et leur migration continue jusque 1916. Des chercheurs comme DEPELCHIN ou HIERNAUX, qui souvent sont cités à tort n'ont pas trouvé sur les hauts plateaux plus de 300 sujets tutsi jusqu'en 1954. Comment expliquer le chiffre de 400.000 propagé grâce aux médias internationaux alors qu'il n'y a pas eu d'immigration massive au Sud-Kivu? Pire encore comment comprendre ce chiffre attribué aux seuls tutsi dans les Zones actuelles de Fizi et Uvira dont la population ne dépasse pas 500.000 personnes ?.Comment de l'autre côté continuer à présenter les tusti comme une minorité parait-il menacée?. Je voudrais rappeler qu'au Sud-Kivu les Tutsi ne sont pas la seule minorité ethnique. Les Pygmées Bambuti et les petites ethnies Batembo (moins de 10.000 personnes en 1992 dans la Zone de Kalehe) et Batiri (pas plus de 5000 hommes) sont plus minoritaires numériquement parlant que les Tutsi.<sup>4</sup>

Avec la guerre d'occupation menée par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda au Zaïre, la question de la nationalité a disparue. Ces armées étrangères tentent d'aider leur alliés "banyamulenge" (terme confus qui englobe désormais les tutsi congolais, réfugiés, les clandestins, ces soldats étrangers, et des populations rwandaises qu'on tente de transplanter au Kivu par la force) pour s'approprier les terres en massacrant les ethnies congolaises non tutsies. Au Nord et au Sud-Kivu certaines ethnies sont ciblées comme ennemies c'est le cas des Banande, Banyanga, Bahunde, Babembe, Bavira, sans parler des Bahutu. Etre traité de Bembe ou de Hutu équivaut à une mort sans jugement. Mais comment expliquer une telle intolérance alors que personne n'a choisi son ethnie ?. L'épuration ethnique est en cours là-bas. Une telle situation est propice à des résistances locales comme ç'M d'ailleurs le cas. Le mouvement Mayi-Mayi après avoir pactisé avec l'AFDL/APR dans les massacres des réfugiés rwandais Hutus, s'est retourné contre son allier pour s'opposer aux massacres des

---

<sup>3</sup> Kajiga, G, (1956), « Cette immigration séculaire des Ruandais au Congo », in Bulletin Trimestriel du Centre d'Etudes des problèmes sociaux indigènes, Bruxelles, p.10-11.

<sup>4</sup> Sur la situation des Pygmées lire par exemple Kapupu Mutimannwa Diwa, (1993), « La marginalisation des Pygmées et impact négatif sur le développement, cas du Kivu », in Association des Politologues du Sud-Kivu pour l'Action et l'Education à la Démocratie (APOSKI-ADE asbl), Séminaire-atelier tenu à Bukavu sur « Populations autochtones, droits de l'homme et société démocratique dans le cadre de l'année internationale des populations autochtones », Bukavu, juillet 1993, (rapport final ronéotypé).

congolais non tutsi dans le Kivu.

Les tutsi congolais ou immigrés (réfugiés, ou clandestins) se doivent de faire la part de chose, encore que je n'aime pas de globalisation abusive car rien n'indique que tous sont acquis à l'hégémonisme ethnonationaliste transfrontalier dont les régimes ougandais et rwandais sont les porte-flambeaux. Leur ethnie ne leur dédouane pas des devoirs civiques vis-à-vis de leur patrie le Congo, ou du Congo comme pays d'accueil. Les alliances politiques entre les « hommes forts » dans la sous-région changeront certainement, qu'il ne faut pas les payer. Il me semble que revendiquer ses droits dans la voie du Droit et de la tolérance serait la bonne voie. La nationalité est une question administrative qui ne peut se régler que par l'administration en application des lois du pays concernée, elle implique dans tous les cas le recensement si le Congo est encore un pays souverain ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Supposons que sous la pression de ses maîtres étrangers Kabila fasse comme Mobutu en signant une loi accordant encore une nationalité collective aux "banyamulenge". Il ne résoudra pas le problème tant que ceux-ci ne sont pas identifiés, et tant que chacun n'a pas le libre choix d'accepter ou de refuser cette nationalité.. En effet il serait mensonger de dire que tous les tutsi qui résidaient au Congo voulaient de sa nationalité, la preuve est qu'à la victoire du FPR au Rwanda, même certains de ceux qui étaient dans la bourgeoisie politique mobutienne sont rentrés servir le Rwanda. Une telle faute juridique d'ailleurs engagerait le Congo vis-à-vis des autres communautés étrangères qui peuvent évoquer aussi leur "transfrontalierité". C'est l'exemple de angolais Bazombo dans le Bas-Zaïre<re/Bas-Congo, ou encore des Zambiens Bemba au Shaba/Katanga, des Ngbandi à cheval entre le Congo et la RCA. La question de nationalité est donc un problème administratif national se posant à toutes les frontières du Congo, et dont les régularisations ne peuvent se faire qu'au cas par cas. Ne l'oublions pas ce pays a neuf longues frontières avec ses voisins. Toute législation fantaisiste en la matière engage le pays sur ces 9 frontières, mais aussi vis-à-vis de toutes les autres communautés étrangères se trouvant au Congo au nom de l'égalité de traitement.

Nous voyons comment des pays démocratiques comme les USA, la Grande Bretagne, ou encore la France et surtout l'Italie règlent leur question d'immigration, pourquoi ne pas s'en inspirer si effectivement le problème est pour tout le monde à ce niveau?. Ainsi par exemple aux frontières du Congo, un gouvernement démocratique et donc légitime peut demander aux clandestins de se faire connaître dans un délai de régularisation donné ou selon la durée de séjour, le casier judiciaire détenu, et les moyens de subsistance disposés, le degré d'insertion sociale, et selon le libre choix de la personne l'administration accorderait entre un statut d'établissement (temporaire, définitive) et la petite ou la grande naturalisation.

Pour le cas qui intéresse Enoch, les Banyarwanda (Hutus ou Tutsi) installés au Congo avant 1918 date de la fixation définitive des frontières du Congo, ils sont à mon avis automatiquement congolais. Encore que dans cette situation il faut les identifier lors des recensements nationaux au vu des flux migratoires des rwandais qui se sont succédés.

## Enoch

Un proverbe en Kinvarwanda ou en Kirundi dit que si quelqu'un t'a déjà insulté il est difficile de l'insulter à ton tour. Et même si vous le faites ça n'a plus la même teneur. Est ce que vous me considérez comme congolais ou comme étranger?. La loi de 1981 était une affaire des politiciens. Est ce que par exemple à Kaziba les villageois de Mufumbe, de Chibanda ou Rugezi en connaissent grand chose?. Nous venons de faire la guerre, il y a eu des victimes dans vos ethnies comme dans la mienne. La loi sur la nationalité en 1981 n'était qu'une prise d'avance faite sur nous. Nous considérons cela comme une insulte; car qu'est ce qui va me prouver que vous êtes plus congolais que moi à part ma physionomie?

Au Congo, il y a certainement des réfugiés tutsi rwandais arrivés après 1959, mais en quoi constituent-ils un poids pour un pays de 2.300.000km<sup>2</sup>?. Mais le problème c'est seulement au Kivu qu'on parle de nationalité. C'est le problème Hutu/Tutsi. Nous devons construire. Ce n'est pas toi qui doit douter de ma nationalité. Il faut appeler peut être 100 tutsi congolais pour définir les modalités d'identification. Quand tu dis que Rwakabuba est étranger tu vas dire que moi Enoch je suis aussi étranger. Je ne sais pas les mobiles de l'entrée du Rwanda dans la guerre. Ce qui est connu par tout le monde est qu'il voulait en finir avec le problème des réfugiés hutus qui faisaient des incursions.

Pour nous "Banyamulenge" il y a des contrats de fait. Nous étions menacés. Comme nos enfants avaient servi le FPR, celui-ci devait à son tour nous aider. On dit qu'il y a des jeunes d'autres ethnies du Kivu qui s'étaient enrôlés dans la guerre du FPR. Peut être l'ont-ils fait par aventure?. Il y a l'idéologie ethniste de la région des grands lacs qui veut qu'il y ait un empire Hima-Tutsi en fabrication. Il faut donner des preuves écrites à ce sujet. C'est l'idéologie qui cherche à mobiliser les autres pour dire qu'il faut affronter la menace. Quant au rôle des pays qui nous ont aidé et aidé Kabila dans la guerre.. pourquoi seulement les Rwandais doivent rentrer chez eux? l'armée angolaise est entrée aussi à Kinshasa, pourquoi elle ne veut pas rentrer? pourquoi les soldats angolais ne posent pas problème mais seulement les rwandais et les ougandais?

Si jamais on pouvait nous croire et ne peut pas avoir peur de la moindre expansion. Nous avons conquis le Congo, si nous voulions nous pouvions l'annexer par exemple au Burundi ou modifier les frontières. Alors qu'est ce qui nous en empêche alors que nous avons vaincu?. Pourquoi les Bafulero ont tué les "Banyamulenge"?. C'est un reproche historique que nous ne nous marions pas avec les autres. Même ceux qui avaient épousé des filles Bembe furent tués. Je ne sais pas pourquoi les "Banyamulenge" sont descendus à Kaziba pour tuer les gens. Nous n'avons jamais demandé la nationalité congolaise et nous le ferons jamais. Nous ne voulons pas que d'autres personnes décident sur nous pour la nationalité, soit disant qu'ils sont supposés être nationaux. Si jamais il y a un problème de nationalité, nous ne voudrions pas d'une identification ciblée. Nous n'avons pas fait la guerre pour la nationalité, c'était un mouvement de lutte contre la menace d'extermination qui planait sur nos frères au Nord-Kivu.

### Bulambo Katambu

Pourquoi les "Banyamulenge" ont massacré des malades dans les hôpitaux de Lemera, Bukavu ou Kaziba? Ils ont tués des milliers des civils non armés qui fuyaient la guerre et qui ne portaient que leurs bagages. Pourquoi?

### Ibrahim Katchelewa

Si j'avais le temps on pouvait faire un jeu des questions réponse avec Enoch. A supposer que le Zaïre qui a 400 ethnies se trouve dans une situation où chacune d'elle prend des armes pour contester la moindre loi ou décision officielle qu'elle suppose lui être défavorable. Je pense aux gens d'Idiofa, aux Kasaiens au Shaba. Supposons aussi que les angolais réfugiés au Congo devaient rentrer chez eux pour s'allier avec l'Angola et revenir s'attaquer aux institutions d'un Etat congolais établi. Dans ce cas y aurait-il survie d'une ethnie à assurer ou plutôt d'une agression et d'une conquête par une puissance étrangère?

Je pense que si vous n'aviez pas d'autres objectifs invouables pour le moment, la prétendue question de nationalité - que d'ailleurs vous rejetez - ne serait pas difficile à régler. L'extermination dont vous vous défendez n'est qu'une présentation fallacieuse de l'histoire. Vous aviez des représentants jusque dans les hauts cercles du régime Mobutu, étaient-ils incapables de se battre au sein des institutions légales?

### Hasan BA

Dans le cadre de l'Etat Zaïrois de 1996 et de la violence en cours cette voie était-elle l'alternative réaliste?

### Ibrahim Katchelewa

Si cette voie n'était pas la plus réaliste, la question est de savoir si la guerre est la meilleure voie pour revendiquer des droits ou résoudre des conflits surtout dans un pays dont on revendique l'origine. En tout cas aujourd'hui les "Banyamulenge" ne peuvent plus se plaindre que d'autres forces sociales au Kivu aient imité leur exemple, pour justement se défendre contre l'extermination dont ils accusent les armées sans frontières tutsies.

Les Baluba Kasai qui étaient menacés d'extermination et qui furent même expulsés du Shaba n'ont pas pris les armes contre leur patrie. Bien qu'ils avaient les moyens de s'offrir une guerre et prendre le pouvoir. En patriotes ils ont combattu l'injustice au sein même de l'Etat en utilisant les moyens certes exigus qu'offraient le système de la République. Les Balubas Kasai sont revenus pacifiquement au Katanga avant même que Kabila arrive au pouvoir et chaque katangais a aujourd'hui honte de cette épisode peu glorieuse de sa province. En plus chercher un allié extérieur qui nourrit des visées territoriales sur le Congo suggère qu'il y a une idée préméditée. Est ce qu'aujourd'hui la guerre a apporté la solution à vos problèmes réels ou supposés?

## Alexandre

Où sont les "Banyamulenge" qui sont partis combattre aux côtés du FPR? Sont-ils restés à leur tour au Rwanda après la victoire de ce mouvement armé ou sont-ils retournés au Congo?

## Enoch

Il y a en qui sont partis avant 1990 et d'autres après cette date. A part les présomptions on peut supposer qu'ils sont partis là-bas comme zaïrois.

## Bulambo Katambu

Ici il faut parler en homme de science, dire ce que l'on peut prouver et non pas inventer des fictions.

## Hasan BA

Nous ne pouvons pas épuiser toutes les facettes du problème. Il y a cependant des divergences et des convergences. Il y a divergences sur:

- la question des moyens de règlements de ce genre de problème des conflits d'identification. Il y a plusieurs solutions. Des solutions jacobines consistant à ne pas bouger les frontières, régler les problèmes à l'intérieur de l'Etat-nation perçu comme l'espace approprié. La voie démocratique et pacifique serait ici privilégiée au détriment de la violence. C'est la perception du GRAZ-CONGO par exemple.
- la question de la frontière existe vu qu'il y a des solidarités ethniques qui sont plus importantes que la solidarité intra-étatique ou nationale ou qu'elles combattent même. C'est un peu la situation des "Banyamulenge".
- Il y a des interférences géopolitiques, comme l'espace géopolitique HIMA, un espace de pouvoir comme l'Ouganda mais qui posent des problèmes. La question de la nationalité c'est une question de droit qui peut être réglée, mais paraît-il droit inconnu des populations locales ce qui fait craindre aux autres qu'il y aurait une identification ciblée, d'où le refus de recensement. C'est important d'aborder ces questions de manière scientifique. Il serait utile de reprendre les points de vue des uns et des autres, de restituer l'histoire, de proposer un certain nombre des solutions sur base de l'expérience congolaise mais aussi africaine. Ceci peut contribuer à susciter un débat dépassant notre cadre réduit.

## Ibrahim Katchelewa

Pourquoi dois-je avoir peur d'un contrôle administratif de mon pays si je n'ai rien à me reprocher? De quoi les "banyamulenge" auraient-ils peur alors que c'est eux qui contrôlent l'Etat et l'administration maintenant?. Bagalwa a fait de propositions mais Enoch n'en a-t-il pas?

## Alexandre

A quel moment constate-t-on que son ethnie doit-elle se préparer pour défendre sa survie?. Les lois de Mobutu, tout comme son armée ont été détruites mais d'autres gens ici ne veulent pas que l'armée patriotique rwandaise (APR) et l'armée ougandaises rentrent chez-eux parce qu'elles les protègent. Les "Banyamulenge" tiennent à leur théorie de la survie, d'autres communautés seront demain prêtes à prendre les armes à leur tour. Il faut faire vite pour éviter que la haine s'installe dans le pays et réfléchir sur une question principale. D'abord les "Banyamulenge" ne sont plus ceux que connaissaient les populations locales, mais désormais ce terme englobe tous les rwandais y compris donc les armées dont j'ai parlé. Une telle situation nuit aux revendications qui peuvent être légitimes de la part des vrais "Banyamulenge" ne sont plus ceux que connaissaient les populations locales, mais désormais ce terme englobe tous les rwandais y compris donc les armées dont j'ai parlé. Une telle situation nuit aux revendications qui peuvent être légitimes de la part des vrais "banvamulenge" c-à-d les quelques milliers des tutsi qui habitaient le Kivu avant cette guerre. Tous étaient-ils d'accord avec le déclenchement d'une telle guerre qu'on semble faire comme si elle était un projet collectif d'une ethnie?. Comment trouver des garanties constitutionnelles et institutionnelles des rwandophones dans le régime actuel ?.Ce sont les rwandophones qui occupent et contrôlent d'ailleurs l'Etat congolais. Qu'Est ce qui est prioritaire et comment l'atteindre?

## Hasan BA

A partir de ce qu'a dit Alexandre quelles pistes de solution d'ordre politique envisager pour sortir de l'impasse et jeter les bases d'une paix juste?

## Ibrahim Katchelewa

Quel est cet Etat du monde qui va résoudre son problème interne par négociation avec l'occupant étranger?. Si l'on peut négocier quelque chose dans le cadre d'un débat politique interne par exemple au sein d'une assemblée élue, cela n'est possible qu'après le départ des armées d'occupation.

## Bulambo Katambu

Au Kivu les populations locales étaient prêtes à oublier et se réconcilier, mais chaque jour qui passe l'armée dominée par les "Banyamulenge" et les Rwandais enfonce toujours le couteau dans la plaie. Le 10 novembre 1997 à Uvira, cette armée - qui pour la circonstance était renforcée par des troupes burundaises - est passée maison par maison pour massacrer des familles non tutsies et faire disparaître les corps par après. Dans le Zone de Mwenga tout le village de Bionga fut rasé et brûlé comme à l'époque de l'esclavagisme arabe. Plus de 2000 villageois furent massacrés au prétexte que le village était un prétendu camp d'entraînement de la résistance Mavi-Mayi. A Lugushwa la population civile fut bombardée aux lances roquettes.

## Enoch

Si vous avez le courage de condamner ce que font les "Banyamulenge", est ce que vous savez les victimes qu'il y a aussi chez-eux?

## Bulambo Katambu

Depuis que la guerre a été déclenchée on n'a pas encore vu un Murega tuer un Munyamulenge. Si vous doutez, aller sur terrain vérifier mes propos.

## Hasan Ba

Sur les violations des droits de l'homme, à Synergies Africa nous avons demandé la reconnaissance du génocide et une commission d'enquête sur les massacres perpétrés par l'armée rwandaise au Congo. La vie humaine est sacrée, et il ne doit pas être de l'éthique militaire que l'armée tue des civils. S'il y a des civils qui ont été massacrés dans telle ou telle ethnie sur lesquels vous avez des précisions, donnez-nous leurs noms pour que nous dénoncions cela.

## Enoch

C'est comme si parler des droits de l'homme c'est parler de son groupe ethnique. Ce qui est important à mon avis ce n'est plus de s'attarder au passé, mais qu'on recense les dégâts subis de part et d'autre pour voir comment reconstruire l'avenir.

## Bulambo Katambu

Je ne suis pas d'accord qu'on fait des droits de l'homme seulement pour des groupes ethniques précis. Quand j'étais au Zaïre; notre organisation dénonçait les violations commises par le régime Mobutu dont la dictature n'était pas seulement subie par une seule ethnie mais toutes les ethnies du Zaïre. Peut-être Enoch qui n'était pas au Zaïre à l'époque ne sait pas beaucoup sur le travail des défenseurs des droits de l'homme. Peut-être c'est son ONG qui défend une cause ethnique, c'est aussi son droit. Le 27 novembre 1996, Jean Bosco Ndabanuizi, membre de notre organisation fut tué par des soldats des ex-Forces Armées Zaïroises (FAZ) qui le soupçonnaient sans fondement d'être de mèche avec l'APR. Nous avons dénoncé cette atteinte à sa vie bien qu'il était Munyamulenge.

## Hasan Ba

Aujourd'hui il est difficile d'être défenseur des droits de l'homme dans cette région. Les parties aux conflits veulent que les défenseurs des droits de l'homme soient aussi des associés dans leurs conflits. Nous sommes preneurs d'informations fiables venant de votre part, pour dénoncer les violations des droits de l'homme commises par les uns et les autres.

## Bulambo Katambu

Je ne suis pas d'accord avec les préjugés et raisonnements stéréotypés. Je ne suis pas d'accord non plus avec les prétentieux qui ne peuvent pas voir leurs propres torts. On ne construit la paix qu'avec un minimum d'humilité.

## Enoch

Sur la présence de l'armée rwandaise au Zaïre, c'est plutôt un problème propre au régime du FPR même si on a tendance à nous identifier à celui-ci.

Lors de la réunion de la société civile à Kinshasa, une femme venant du Kasaï m'a interpellé en évoquant la dominance tutsie au sein du régime de Kabila. Si les armées rwandaises sont au Zaïre, ce ne sont pas les pasteurs "Banvamulenge" des montagnes de Kahya sur les hauts plateaux qui avaient décidé de leur arrivée au Congo. Si on va faire un recensement général de tous les congolais c'est normal pour un pays souverain. Mais est-ce possible dans les conditions actuelles? Ne faut-il pas trouver d'autres solutions?. Le problème de nationalité ne se pose pas parce que nous avons la nationalité zaïroise. Rapprochons nous pour discuter sur

nos conflits pour trouver des solutions, mais aussi par exemple voyons ensemble comment démanteler des mouvements comme les Mayi-Mayi, le FLOT, le GRASSABI<sup>5</sup>.

Les Mayi-Mayi sont des réfugiés Rwandais qui causent encore des problèmes au Zaïre. Que tous ces rwandais rentrent chez-eux pour que les troupes Rwandaises rentrent aussi au bercail. Il faut recenser la population sur base de la loi de la nationalité en vigueur. Mais cela implique que le pays soit déjà pacifié. Le recensement ne doit pas précéder la pacification.

## Hasan Ba

Trois constats se dégagent des différentes interventions: Il y a d'abord la question des préalables, ensuite celle du contenu à donner à la paix qu'il faut construire par le dialogue, et enfin l'objet sur lequel peut porter ce dialogue.

## Alexandre

De toute façon la question qu'on retient des propos d'Enoch est la survie des "rwandophones" au Kivu. Ils considèrent que leur sécurité actuelle n'est garantie que par ces forces étrangères qui sont là-bas, rwandaises et ougandaises par exemple. Ils cherchent des garanties constitutionnelles et institutionnelles avant de donner leur accord pour le retrait de ces armées. Mais l'on sait bien aussi que toute législation sur la nationalité qui serait prise en l'absence des toutes négociations serait contestée. Il faut lancer donc un appel pour qu'on garde la loi de 1981, comme enjeu de négociation pour la sécurité des rwandophones.

---

<sup>5</sup>.FLOT : Front de libération contre l'occupation Tutsie Rwandaise. GRASABI . Groupe de soutien et d'appui à Anzuluni Bembe isilonyonyi. Ce groupe a été créé en 1992 par les partisans de cet ancien député pour le soutenir en cas d'élections prévues alors avec les résolutions de la Conférence Nationale Souveraine (CNS).

## Bagalwa Mapatano

Ici nous sommes dans une rencontre informelle. Pour notre part nous n'avons ni compétence ni mandat de se substituer ni de parler au nom du peuple congolais ni de son Etat. Il ne faut pas dire après que les congolais pensent que ... parce que deux membres du GRAZ-CONGO ont émis telles positions sur telle question d'un si grand intérêt national comme la question de la nationalité. D'autre part nous devons nous prémunir de réduire le Zaïre-Congo à une ethnie ou à quelques ethnies données,, dans ce sens il faut s'éviter toute inclinaison qui favoriserait telle ethnie au détriment de l'intérêt national. Plus encore dans une situation problématique qu'est devenue celle des Tutsi « Banyamulenge », parce qu'ils l'ont voulu ainsi, une prudence s'impose car comme je l'ai déjà dit ce terme est non seulement conflictuel mais aussi confus à dessein.

Quant aux "rwandophones", je préfère parler des Banyarwanda c-à-d des locuteurs du Kinyarwanda qui sont de deux ethnies différentes: Hutu et Tutsi. On ne peut pas globaliser en disant qu'ils sont tous dans une même situation de confusion de statut politique ni qu'ils ont les mêmes intérêts. Les massacres de l'Est du Zaïre, le génocide au Rwanda prouvent le contraire. Vous savez bien qu'ils ne sont pas une population homogène ni ethniquement, ni politiquement. En, effet on oublie facilement qu'il y a des Banyarwanda qui sont des zaïrois d'origine. C'est l'exemple des Bahutus du Bwisha dans le Nord-Kivu. Ils formaient un royaume souverain du Rwanda (en dépit de la proximité linguistico-culturelle) avant la colonisation, et dont le tracé des frontières coloniales a incorporé dans le Congo-belge devenus

Congo-Zaïre. Ces zaïrois n'ont rien à voir avec les immigrés rwandais des MIB, des vagues successives des réfugiés tutsi depuis 1895 jusqu'en 1994 dont j'ai parlé plus loin, mais aussi des clandestins de toute sorte qu'ils soient d'ethnie ou de catégorie sociale <sup>6</sup> hutue ou tutsie rwandais.

Ce n'est que lors des recensements qu'on peut savoir qui est quoi et qui mérite quel droit au regard des lois en vigueur au Congo. La guerre déclenchée au nom de la nationalité, même si Enoch le refuse maintenant, implique pour les responsables d'un Zaïre-Congo libéré de la nouvelle colonisation étrangère cette fois africaine, de régler cette question une fois pour toute à l'Est sans complaisance en appliquant à la base leurs propres décisions. Un gouvernement responsable ne peut décider sur la gestion de ces flux migratoires qu'en connaissant leurs origines et évolutions historiques, et là part de l'histoire comme science et non pas comme produit d'une

---

<sup>6</sup> Une propagande contradictoire dans les termes utilisés veut qu'au Rwanda il n'existe pas d'ethnies avant la colonisation allemande au cours du siècle dernier, et privilégie le concept de catégorie sociale. Il nous semble que cela est une tautologie voire une contradiction avec l'objectif poursuivie car la catégorisation ou la différenciation sociale se fait aussi par l'ethnie. Dire qu'au Rwanda il n'y avait que des catégories sociales n'est que truisme à dépasser en identifier les éléments catégorisants et s'interroger sur leurs bases objectives mais aussi sur leur incidence dans la blocage de la société. En tout cas l'ONU et d'autres observateurs ont tranché en reconnaissant qu'il y a eu génocide (qu'il ait été préparé ou circonstanciel ça n'a aucune importance) des Tutsi au Rwanda en 1994 (même si le nombre des victimes tutsi et hutus s'équivalent. Lire à ce sujet les estimations démographiques éclairantes et originales - car c'est la première fois qu'un tel travail est fait - de REYDJENS, F., (1997), in L'Afrique des Grands lacs. Annuaire 1996-1997, édition L'Harmattan, Paris, p.179-186).

falsification des faits et événements sociaux est incontournable pour éclairer la décision politico-administrative.

La question reste de savoir si le décideur politique peut faire quelque chose dans un contexte d'occupation étrangère. Il impose de constater le blocage total du processus de démocratisation avec le régime Kabila. Ne disposant d'aucune légitimité interne, toutes les décisions qu'il prendra seraient inévitablement abrogées par un autre régime s'il arrivait que Kabila était renversé par n'importe quel moyen. Au Kivu même il est presque certain que les décisions de Kabila en matière de nationalité y seraient perçues comme imposées des occupants étrangers, et donc seraient certainement combattues tant que les populations locales estimeront que les armées étrangères précitées les occupent toujours. Or l'on sait que la nationalité n'a pas seulement une dimension juridique mais aussi une dimension sociale.

Il est d'ailleurs dangereux pour toute la nation congolaise que des garanties constitutionnelles ou légales particulières soient accordées à un groupe ethnique particulier pour attester sa "zaïrianité,". Car dans ce cas la constitution devrait citer toutes les ethnies qui sont zaïroises et celles qui ne le sont pas. Une constitution n'est d'ailleurs pas le texte approprié pour cette besogne car elle n'est qu'un texte fondamental qui précise les rapports des pouvoirs entre les principales institutions politiques de l'Etat et les principaux droits garantis aux citoyens (notion de l'idée de droit).

Demander une telle certification de "zaïranité" est inutile voir suspect. Je crois que même la constitution de Kabila donnera certainement une définition sur ce qu'elle entend par nationalité congolaise d'origine. Ce qui permettra à chaque personne de se situer par rapport à l'Etat Congolais-Zaïrois, car la nationalité n'est pas une question d'appartenance ethnique, mais d'abord un rapport d'allégeance d'un individu à un Etat selon les règles que celui-ci prescrit. A l'heure actuelle deux priorités s'imposent au Zaïre et qui sont des préalables à tout. Le départ des armées d'occupation étrangère et en cela il existe depuis 1997 une résolution du conseil de sécurité de l'ONU dans ce sens mais qui n'a jamais été appliquée. Ce départ permettra une nationalisation des institutions politiques et le déblocage du processus de démocratisation qui ne peut redémarrer tant que le pays est occupé comme l'a bien reconnu Enoch . Mais aucune expérience historique ne montre un occupant se retirer pacifiquement d'un territoire conquis par les armes, c'est là le noeud du problème.

Je terminerais en revenant sur deux points qu'a évoqué Enoch. Le premier est sa perception de la question de leur nationalité comme un problème créé par paraît-il par des politiciens du Kivu, et le deuxième est la prétendue prospérité des tantôt des Tutsi tantôt des Tutsi dit « Banyamulenge » et qui à son avis serait la cause d'une prétendue haine des autres ethnies du Kivu. Il me semble que le rôle d'un responsable politique, surtout des élus, c'est d'exprimer aux décideurs les questions sociales qui se posent à leur bases. La confusion sur la nationalité soulevée par des élus du Kivu dans les années 80' n'est qu'une prérogative de leur mandat. D'autre part, ce ne sont pas les élus du Kivu minoritaires au Conseil Législatif (parlement sous le parti unique MPR) qui ont imposé la loi sur la nationalité zaïroise de 1981, mais celle-ci fut le résultat d'un débat au parlement. Plus encore cette loi n'était pas prise pour exclure ou faire plaisir à telle ou telle autre ethnie, mais de fixer les

conditions d'acquisition et ou de perte; reconnaissance et ou de recouvrement de la nationalité zaïroise. Là encore c'est une prérogative souveraine qu'on ne peut pas refuser à des institutions d'un Etat souverain. Soulignons cependant que jusqu'en 1985, Bisengimana Rwema, un tutsi comme Enoch, fut directeur du cabinet de Mobutu, c'est-à-dire donc le numéro du deux pays si pas le numéro un informel quand on sait les pouvoirs que concentrait la présidence de la République. Sur le plan purement législatif, seul le Président avait l'initiative réelle des lois et le Conseil Législatif n'était qu'une chambre d'enregistrement. C'est dire que la loi de 1981 dont vous fustigez d'ailleurs de manière stratégique n'est que l'émanation encore de Bisengimana car sans son visa aucune initiative législative n'était proposée au Président Mobutu.

Feu Bisengimana a d'ailleurs profité de cette loi de 1981 pour demander plus tard sa petite naturalisation. Bisengimana était-il alors contre sa propre communauté ?

Quant à la prétendue prospérité des Tutsi dont parle Enoch, voilà un autre élément de la propagande. Les Tutsi au Zaïre, nationaux et étrangers confondus (c-à-d les réfugiés, les clandestins et les installés légaux) étaient à moins de 5% des populations du Kivu en tout cas avant la guerre d'occupation rwando-ougandaise. Il est probable que cette proportion ait changé avec les transplantations forcées des populations tutsies rwandaises vers le Kivu pour permettre la colonisation de cette région. C'est à cette colonisation étrangère que lutte les mouvements de résistance armée comme le FLOT ou les Mayi-Mayi dont a parlé Enoch. Ces mouvements nationaux n'ont rien à voir avec les réfugiés rwandais Hutu. J'ai souligné plus loin comment sont nés les Mayi-Mayi déjà en 1993. Avec l'arrivée des réfugiés Bahutu rwandais en 1994, ces Mayi-Mayi deviendront des groupes d'autodéfense des populations locales Batiri, Bahunde, Banyanga, Batembo, Bahavu qui eurent à affronter les brimades des nouveaux réfugiés armés. On se souviendra par exemple que les ex-FAR et Interahamwé chassèrent dans les Zones de Kalehe, de Masisi, Walikale des populations locales. Cette fois ces populations locales se retrouvaient menacées d'extermination de la part des réfugiés rwandais Hutus de 1994 et Tutsi de 1959-75. Cette alliance circonstancielle sur le territoire zaïrois entre les frères ennemis rwandais n'était possible que grâce à l'unicité du but qui était la conquête des terres. Cette alliance circonstancielle est même exprimée lorsque qu'en 1995 l'insécurité est totale au Kivu et que le gouvernement de Kengo décide le renvoi des tous les réfugiés rwandais dans leur pays, comme préalable aux élections. Les réfugiés dénonceront alors une prétendue volonté d'extermination des populations Banyarwanda (locuteurs du Kinvarwanda), repris en écho d'ailleurs par une certaine communauté internationale qui à un moment proposait déjà même l'installation des Bahutus au Kivu en leur créant un Hutuland et laisser le Rwanda en Tutsiland. La suite est connue car l'alliance circonstancielle volera en éclats.

Lorsque les réfugiés successifs rwandais Tutsi et Hutus sont arrivés au Kivu, les traditions locales d'humanité et d'hospitalité ont toujours prévalu. C'est ainsi que les différents Bami (rois) leur ont consenti des droits d'usage des terres contre des redevances foncières on ne peut plus symboliques de reconnaissance de l'autorité royale ou coutumière selon l'appréciation. Différents contrats fonciers coutumiers entre le pouvoir royal ou coutumier et les administrés existent, tout comme aussi d'ailleurs des contrats fonciers coutumiers entre privés (propriétaires et locataires fonciers par exemple). Il est incompréhensible que les réfugiés disent ne plus

reconnaître les contrats fonciers qui le lient aux Bami, ou même des contrats librement négociés auprès des sujets indigènes et chercher à s'appropriier leurs terres. Pour ces réfugiés la stratégie est simple : revendiquer la nationalité zaïroise cache en fait des enjeux des spoliations foncières qui impliquent une contestation des pouvoirs coutumiers et des droits fonciers des indigènes locaux y compris par les armes et le soutien de l'ethnonationalisme transfrontalier armé. Or il me semble qu'être zaïrois ne signifie pas avoir le droit de s'appropriier le bien d'autrui ou de ne plus se soumettre à ses engagements librement pris. Ces stratégies se greffent aux ambitions territoriales du régime rwandais actuel de Paul Kagame et dont les réfugiés tutsi de 1959-1976 deviennent un des outils.

Quant au cas particulier de la minorité tutsie des Hauts-plateaux du Sud-Kivu, je voudrais rappeler qu'elle vivait encore de son pastoralisme transhumant. De la part des populations autochtones les tutsi ont sollicité et obtenu la garde souvent d'importants cheptels des bovins ceci pour cimenter des alliances sociales. Tel commerçant bien connu à Kaziba avait donné en gardiennage jusqu'à plus de 5000 têtes. Enoch connaît certainement Meshak Bitwange qui gardait déjà le troupeau d'un oncle à moi. Grâce à son conseil en 1982 moi-même je lui avais confié mes 2 vaches dons de mes oncles maternels. C'est dire que ces échanges de services et d'autres échanges sociaux n'étaient pas seulement limités aux seuls bourgeois locaux, car même les petites gens faisaient garder leur bétail auprès des tutsi qu'ils appelaient Banyarwanda à cause de leur langue. Une symbiose sociale existait donc car pour des populations autochtones pour lesquelles le Mwami, la terre et la vache ont une valeur quasi-sacrée<sup>7</sup>, confier son bétail à la garde de l'étranger, lui donner en usage ses propres terres sont des signes d'une confiance et d'une acceptation certaines. Ceci explique par exemple qu'à Kaziba, pour parler d'un cas qu'Enoch connaît bien, les propriétaires abandonnaient toute la production laitière à leurs « bergers » Banyarwanda que ceux-ci commerçaient à leur compte, tout comme d'ailleurs le petit bétail. Les Banyarwanda recevaient aussi tous les 5 ans 1 génisse sur le total qu'une vache aura mis bas durant cette période. Les propriétaires prenaient aussi en charge total par exemple les enfants de leurs amis Banyarwanda pour les études dans les écoles de Kaziba central.

Dire aujourd'hui que les Tutsi dits « Banyamulenge » ou « Banyarwanda » sont victimes de leur prospérité sur les populations autochtones voilà encore de la propagande, car le mode d'accumulation en vigueur était toujours maîtrisé par la majorité autochtone. Si l'on considère le mode d'accumulation capitaliste moderne je ne sais pas combien existerait-il des Banyamulenge industriels ou propriétaires des grosses entreprises. Encore que dans les deux Kivu des tels opérateurs sont rares et que l'économie moderne est dominée par quelques multinationales agro-industrielles ou minières, ou encore des commerçants asiatiques. Aujourd'hui l'Est du Zaïre est mis en coupe réglée par les occupants rwandais et ougandais. L'or, le diamant, le café et d'autres richesses naturelles sont prélevées à leur bon vouloir. Le

---

<sup>7</sup>. Voir p.e le film documentaire « Le roi, la terre et la vache » du zaïrois Ngangura Mweze, sorti en 1994.

Rwanda est devenu un grand exportateur d'or sans regorger un seul gisement aurifère. Les commerçants du Kivu sont sommés d'ouvrir des comptes bancaires dans les banques rwandaises au risque de ne plus exercer. Ils sont contraints de faire transiter leurs importations et exportations via le Rwanda, s'ils ne sont pas sommés d'abandonner celles-ci aux rwandais. Seules les multinationales ne sont pas concernées ou peuvent supporter les coûts engendrés par un tel banditisme international. Je ne sais si les vrais Tutsi « Banyamulenge » tirent aussi profit de ces pillages orchestrés contre leur patrie de revendication qu'est le Zaïre-Congo. A Enoch de nous édifier.

Avec la guerre d'invasion rwando-ougandaise, cette symbiose a éclaté car les Tutsi ont pris non seulement la partie de l'envahisseur. Le bétail qui était gardé sur les hauts-plateaux a pris la direction du Rwanda et donc les sujets autochtones ont été spoliés, parfois ils furent d'abord tués pour qu'ils ne réclament peut être plus à jamais leur dû. Nous savons que quelques semaines avant le déclenchement de la guerre en août 1996, des réunions eurent lieu dans la communauté Banyamulenge où les comités de femmes, des vieux, des pasteurs s'opposèrent catégoriquement à toute guerre contre le Zaïre et les populations autochtones environnantes qui les avaient accueilli. Seul le comité des jeunes jura de verser jusqu'à la dernière goutte de sang pour paraître-il s'octroyer la nationalité. Pour se dédouaner de toute dette morale vis-à-vis des alliances sociales nouées avec les communautés autochtones, les jeunes Banyamulenge forceront leurs parents à rendre les milliers des vaches qu'ils gardaient à leurs propriétaires Bashi dans les vallées de Kaziba, les Bifulero et Bavira dans la plaine de la Ruzizi et Uvira ou encore aux Babembe à Fizi. On sait que ces bêtes qui n'étaient plus habitués au climat chaud des bas fonds reprirent le chemin des hauts-plateaux.

Deux niveaux de conflits s'imbriquent désormais au Kivu. Au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Zaïre menacée par l'occupation dont j'ai parlé, sur le plan local il faut trouver des solutions aux spoliations des biens et tueries dont furent victimes les populations autochtones.

### Hasan BA

Des convergences se dégagent, tout comme il reste de dépasser les divergences sur le seul point que nous avons traité aujourd'hui. Continuons à réfléchir sur les propositions d'avenir que nous pouvons encore confronter lors des rencontres éventuelles futures.

## **CONCLUSION**

En rencontrant un représentant du Groupe Milima, le GRAZ-CONGO a tenu à réaffirmer son rôle qui est celui de réfléchir préventivement à la problématique posée par la crise sociopolitique congolaise en particulier et de la résolution/gestion des conflits dans la sous-région dite des Grands lacs en général.

Les points de vue exprimés ici, notamment sur la nationalité, la situation politique d'avant et d'après la guerre et l'avènement du président Kabila sont ceux défendus par le GRAZ-CONGO dans différents autres documents et interventions publiques.

Nous remercions Synergies Africa pour avoir rendu possible la tenue des telles rencontres où l'argumentation scientifique et la restitution des faits historiques ont prévalu sur les autres mythes et propagandes. Puissent ces discussions informelles servir à la paix dans la sousrégion des grands lacs et en particulier en République Démocratique du Congo (Zaïre). Nous remercions également toutes les parties qui avaient pris part au débats.

**\*\* Le GRAZ-CONGO**